

sables envers nous tous canadiens-français, qui avons droit d'exiger tous leurs efforts pour que notre Université puisse porter haut la tête et que nous n'ayons pas à rougir devant les étrangers, devant nos voisins même, de notre enseignement médical français.

Mais c'est n'est pas l'heure de discuter cette question, et nous revenons aux Concours.

Si nous n'avons pas droit de vote au conseil, nous pouvons du moins renseigner nos confrères sur cette question des concours, si importante et qu'on traite avec une légèreté, avec un sans gêne vraiment surprenants.

Où est-il le temps où la loi était égale pour tous et respectée par tous et où l'on se bornait à dire : "Dura lex, sed lex" ? Bien loin, sans doute, si l'on considère les siècles qui nous en séparent. Mais encore bien plus loin, si l'on considère la différence des principes de ces législateurs d'alors et de ces professeurs d'aujourd'hui.

La loi ! Oh là là ! La loi est bonne pour vous étudiants, qui devez subir les caprices de vos maîtres ; pour nous, médecins, qui n'avons qu'à laisser faire (on le croit du moins), mais pour eux ? Allons donc ! Voyez la réponse.

" Nous pouvons instituer les concours, nous pouvons nous passer d'eux à volonté ; nous pouvons nommer qui nous voudrons, nous sommes les maîtres et ceux qui ne seront pas contents se contenteront." La citation est textuelle. Que c'est beau !

Mais qu'on ne s'endorme pas sur les deux oreilles après de telles réponses. Il est fini le temps des potentats. Il est fini le temps de l'aveuglement, de la soumission quand même et de l'apathie universelle. Nous avons trop souffert de l'infériorité de notre instruction médicale pour que nous ne venions pas crier "gare" aux étudiants d'aujourd'hui et leur signaler le précipice où ils feront presque infailliblement la culbute à la fin de leurs études à moins d'une chance exceptionnelle et d'une énergie non moins rare.

Et qu'on ne vienne pas nous taxer d'exagération, de mauvaise volonté, ou de manque de patriotisme.

Nous n'exagérons pas si nous nous en rapportons aux examens d'il y a peu de jours devant le collège des médecins, où les examinateurs ont eu les bras cassés par l'infériorité des candidats de Laval devant ceux de McGill.

Qu'on ne nous taxe pas de mauvaise volonté, à moins que ce soit mauvaise volonté pour eux que d'avoir à cœur l'intérêt des étudiants d'aujourd'hui, que d'avoir à cœur l'honneur de notre Uni-